



Résolution 06-2025-2026- *Règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026*

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE

**MODIFICATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE
2025-2026**

CONSIDÉRANT l'article 77.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement adopte les règles de fonctionnement du service de garde ;

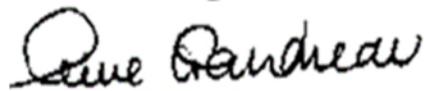
CONSIDÉRANT que les règles sont établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement le 27 mai 2025;

CONSIDÉRANT les modifications proposées par la directrice de l'école et présentées lors de la présente séance, visant à modifier la procédure de recouvrement dans les services de garde, et ainsi assurer une saine gestion des fonds publics;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

d'ADOPTER les règles de fonctionnement modifiées du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026 présentées lors de la présente séance.

A handwritten signature in black ink that reads "Louise Bandeau".

Présidente

Directrice